

Utilisation du Covid Safe Ticket en Région Bruxelles-Capitale

RAG 06/12/2021

Sur base de l'évaluation épidémiologique en date du 1er décembre 2021, la Région de Bruxelles-Capitale a un niveau d'alerte 5. Référant vers [l'avis générique du RAG sur l'utilisation du CST](#), ainsi que [l'avis spécifique pour la Région de Bruxelles-Capitale](#) en date du 30 septembre 2021, le RAG recommande toujours l'utilisation du CST dans les secteurs prévus dans l'accord de coopération. Le RAG rappelle également que l'utilisation du CST ne peut être une mesure isolée pour ramener la circulation du virus sous contrôle, et que les mesures de barrière standard telles que la distance et/ou le port de masques buccaux doivent être maintenues, notamment en cas de contact avec des personnes à risque de COVID-19 sévère et dans les situations où le port d'un masque est possible (par exemple dans le secteur culturel).